

46.1c.; la *Dominion Gas Company*,—il s'agit des divers prix pour ces autres sociétés,—66.2c.; dans la région de Toronto il sera de 51.5c. Mais à quel prix vendra-t-on à l'extérieur du Canada le gaz excédentaire? A 35.67c. à Niagara.

**Des voix:** Honte.

**Une voix:** C'est du vol.

**Le très hon. M. Howe:** Où mon honorable ami puise-t-il ces chiffres?

**M. Diefenbaker:** Il s'agit du mémoire dont j'ai cité des extraits tout à l'heure.

**Le très hon. M. Howe:** C'est un exposé tout à fait erroné des faits et personne ne le sait mieux que mon honorable ami. (*Exclamations*)

**M. Diefenbaker:** Le ministre pourra prononcer un discours plus tard.

**Le très hon. M. Howe:** Puis-je demander à mon honorable ami de quel article du bill il parle?

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Je pense que nous avons indiqué très clairement au comité en plusieurs occasions qu'à moins qu'un honorable député ne se lève pour invoquer une question de privilège, celui qui a la parole a le droit de se faire entendre. Si d'autres honorables députés ne sont pas du même avis que lui sur les descriptions ou les conclusions qu'il tire de certains faits, quand l'honorable député aura terminé son discours, ils pourront les réfuter. Cependant, on ne peut l'interrompre sans son consentement.

**M. Diefenbaker:** J'ai entendu mon très honorable ami parler de la déformation des faits. Personne n'y est passé maître comme lui, étant donné le nombre de fois qu'il s'y est risqué. Je cite des chiffres préparés par la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, Bureau 208, 25 rue Adelaïde ouest, Toronto 1; ils portent la date du 19 septembre 1955 et ont été déposés auprès de la Commission fédérale des États-Unis.

**M. Hodgson:** Le chat est sorti du sac.

**M. Diefenbaker:** Grâce à Dieu, nous avons une demande à la Commission américaine à laquelle nous reporter pour découvrir la vérité.

**L'hon. M. Rowe:** Vous ne pouvez la trouver ici.

**M. Coldwell:** Puis-je poser une question? S'agit-il de prix de gros?

**M. Diefenbaker:** Oui. Ce sont les prix qu'on exigera du 1<sup>er</sup> novembre 1958 au 1<sup>er</sup> novembre 1959. Voici les divers prix: ils vont de 39 à 77.5. Le prix d'exportation du

Canada à Niagara sera de 35.67, et ainsi de suite.

Ces chiffres ne peuvent être contestés, car ce sont ceux de la *Trans-Canada Pipe Lines* elle-même. Où l'on voit que les Canadiens vont être carottés au profit de M. Gardiner Symonds, de la *Midwestern Pipe Line Company* et de la *Tennessee Pipe Line Company*. Nous allons payer, ils vont empocher et le Canada va garantir. Voici la terrible accusation qui pèse sur le Gouvernement: dissimulation de renseignements et de faits, et refus de répondre aux arguments autrement qu'en disant qu'il s'agit d'une déformation des faits. Ce n'est pas ainsi qu'on infirme les faits, surtout lorsque celui qui répond de la sorte a si souvent trompé la Chambre des communes sur un si grand nombre de questions.

Même les soutiens du Gouvernement n'auront pas oublié qu'il y a quelques semaines à peine le ministre du Commerce niait mille fois avoir reçu quelque document de M. McMahon. Quand il a constaté qu'un autre membre du cabinet possédait une copie ou qu'il existait une troisième copie, il a fini par avouer qu'il avait reçu des lettres, ajoutant qu'elles étaient de nature particulière et confidentielle.

Passons à l'autre argument au sujet de M. McMahon. On dit que sa proposition ne pouvait être retenue, car elle supposait l'exportation de 400 millions de pieds cubes de gaz (il s'agit de la proposition primitive), chiffre qui représentait une trop forte proportion, selon le ministre de l'Agriculture, des quantités disponibles à des fins d'exportation.

Je ne refuserais pas de l'admettre, pour le plaisir de la chose mais je demande au premier ministre de s'enquérir auprès de ses collègues,—il ne s'agirait que d'un petit sondage,—pour savoir lequel d'entre eux a communiqué aux États-Unis avec la *Northern Natural Gas Company* afin d'apprendre si elle était disposée à accorder à M. McMahon le même prix pour 200 ou 100 millions de pieds cubes, à la condition expresse de remettre plus tard la chose à l'étude. Je fais savoir au premier ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, qu'un de ses collègues a communiqué de fait avec cette société. Celle-ci a dit qu'elle accepterait moins que les 400 millions de pieds cubes prévus au projet McMahon et qu'elle paierait six ou sept cents de plus par mille pieds cubes que la société qui jouit de la faveur du Gouvernement, la *Midwestern Pipe Line Company*, rejeton de la *Tennessee Corporation*, dont le président est M. Symonds, administrateur ou membre du bureau de direction de la *Trans-Canada Pipe Lines*.